

[22 février 2018](#)

Politique climatique : erreur française, fraude des mots

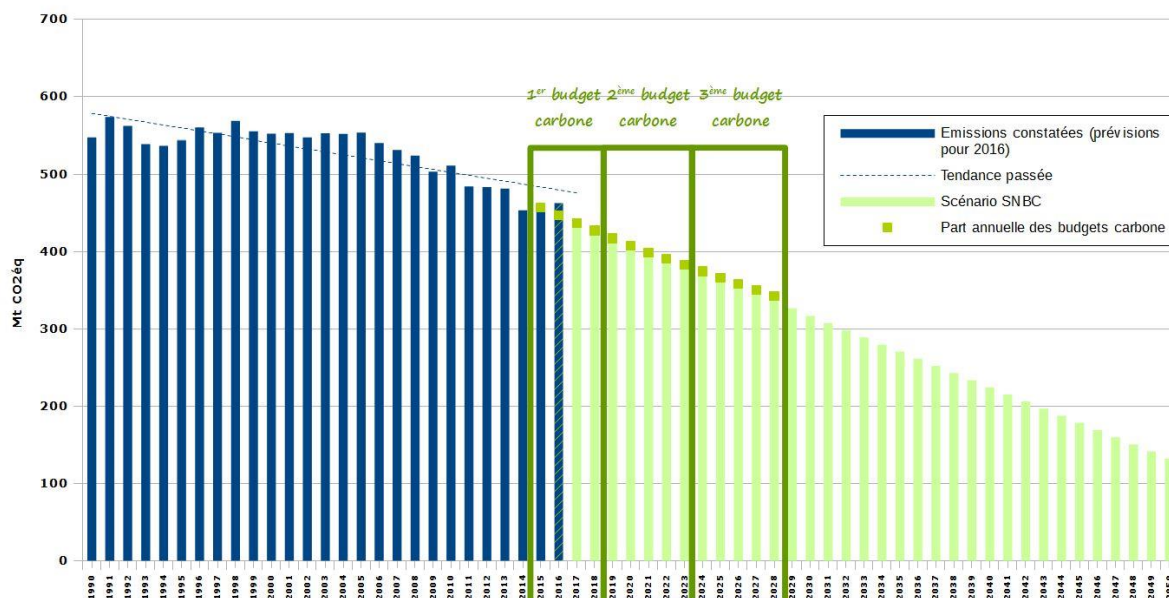
[inPartager](#)

Plus l'Etat français dépense l'argent public pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et plus elles augmentent. Un proverbe des Shadoks ? Non, [le constat tout à fait officiel et détaillé fait par le ministère dirigé par Nicolas Hulot](#). La France prend en effet très au sérieux son rôle dans l'action mondiale pour atténuer la menace climatique future. Elle a donc mis au point une [Stratégie nationale bas carbone](#). Laquelle détaille année après année et secteur par secteur les objectifs de diminution des émissions jusqu'à parvenir à -75% en 2050 relativement à 1990. Le fameux « *facteur 4* », puisque cela correspond à une division par quatre de ces émissions. Une opération nécessaire si la France veut apporter sa quote-part à l'objectif mondial d'une atténuation de la menace climatique afin de la limiter à une élévation de la température moyenne de la planète de 2°C maximum relativement à la fin du 19ème siècle.

Cette Stratégie ne se contente pas de chiffrer les objectifs, elle liste aussi les moyens mis en oeuvre pour y parvenir : subventions, décisions structurantes, intégration des objectifs climatiques dans l'ensemble des politiques publiques... Tout cela fait très sérieux. Surtout lorsque l'examen [du premier bilan dressé par le suivi de cette stratégie](#) démontre son erreur manifeste lorsque l'on examine l'adéquation entre objectifs et moyens, le B et A BA d'une bonne stratégie.

Des émissions qui augmentent en 2016

Evolution des émissions globales de gaz à effet de serre en France et objectifs SNBC



Les émissions réalisées sur le territoire national sont ainsi en augmentation de 2015 à 2016, de 457 millions de tonnes équivalent CO₂ à 463 MTeCO₂. Un très mauvais démarrage pour la Stratégie bas carbone. Surtout que le dérapage concerne en particulier les secteurs les plus émissifs : **transports** (plus 6% par rapport à l'objectif avec 136 MTeCO₂); **bâtiment**, tant pour la construction que l'entretien et le chauffage (plus 11% avec 88 MTeCO₂), **agriculture** (plus 3% avec 90 MTeCO₂ dus pour l'essentiel aux oxydes d'azote des engrais et au méthane émis par le bétail)... **L'industrie** en revanche est presque en ligne avec les objectifs, à 1% près après avoir diminué de 45% ses émissions depuis 1990. Quant au secteur de la production d'énergie, il ne représente que 11% des émissions de gaz à effet de serre du pays, en raison d'un mix de production électrique dominé par le nucléaire et l'hydraulique.

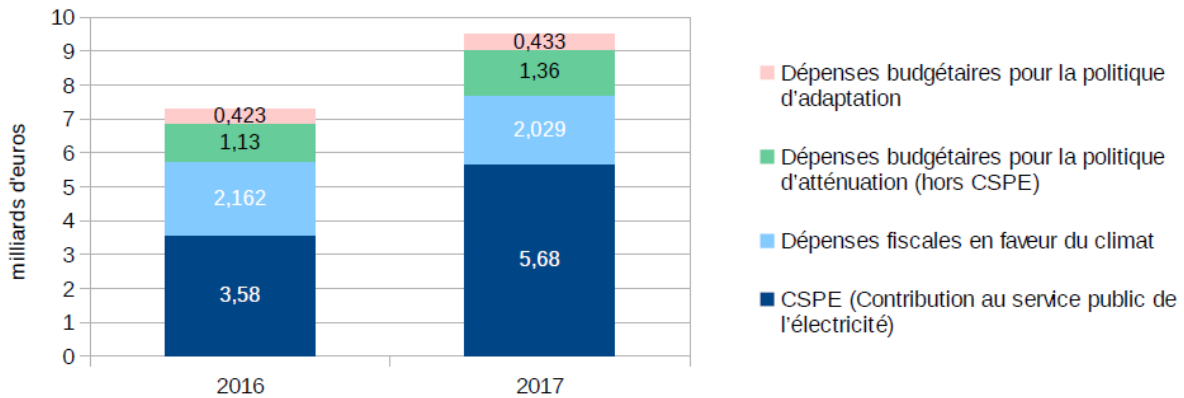
Les évolutions des émissions d'une année sur l'autre ne sont pas nécessairement représentatives d'une tendance de long terme. Mais l'important, dans une stratégie, c'est l'adéquation des moyens aux objectifs. C'est là que l'on vérifie si l'on sera Napoléon à Austerlitz et pas à Waterloo. La Stratégie nationale bas carbone française se prépare t-elle à la victoire ou à la déconfiture ?

Plus de 5 milliards par an pour... rien

Au regard des chiffres, on s'attendrait à un effort maximal sur les transports, le bâtiment, l'agriculture. Or, que nous apprend le document ministériel sur la distribution de l'effort public ? Que l'écrasante majorité des dépenses pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre est dirigée vers... le secteur électrique. En 2016, sur près de 6,7 milliards recensés ([lire page 9 de ce document de suivi des « recommandations transversales » de la Stratégie bas carbone](#)), 3,5 milliards sont consacrés à soutenir l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques.

Dépenses publiques de l'Etat en faveur d'une société bas carbone

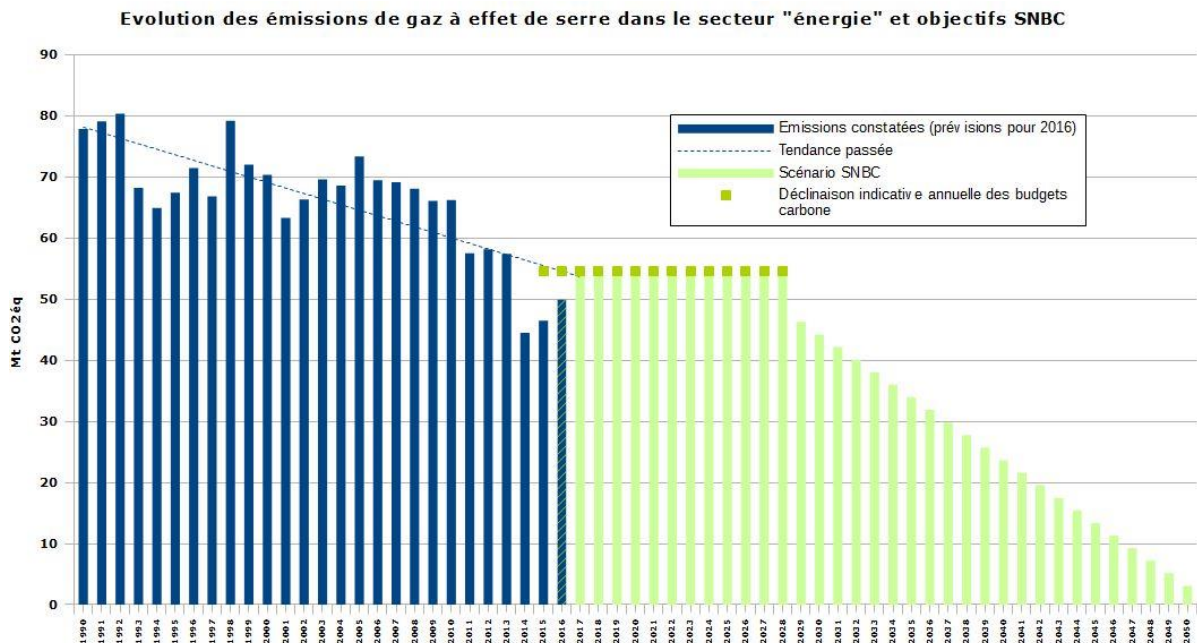
Indicateur pilote suivant la mobilisation de l'investissement public.



L'indicateur de suivi des « Dépenses publiques de l'Etat en faveur d'une société bas carbone ».

En 2017, ces chiffres grimpent à près de 9 milliards dont 5,6 pour ces deux modes de production certes très peu émetteurs de CO2 mais dont l'intermittence suppose des moyens de productions complémentaires, en back up, qui seront pour l'essentiel... du gaz.

Si l'on se penche sur les objectifs d'ici 2028, détaillés ici, on découvre le pot au roses : l'ensemble du secteur production d'énergie se voit fixé l'objectif... de ne pas diminuer ses émissions, calées à 55 MTeCO2 sur l'ensemble de la période 2015-2028.



Autrement dit, le gouvernement et les députés qui ont voté cette Stratégie consacrent la majorité des dépenses destinées à diminuer les émissions de GES à un secteur dont ils n'attendent strictement rien dans les dix ans qui viennent pour contribuer à la baisse des émissions du pays. Lorsque les moyens d'une stratégie sont en majorité destinés à des objectifs autres que ceux de la dite stratégie, c'est Waterloo assuré. Ou une philosophie très

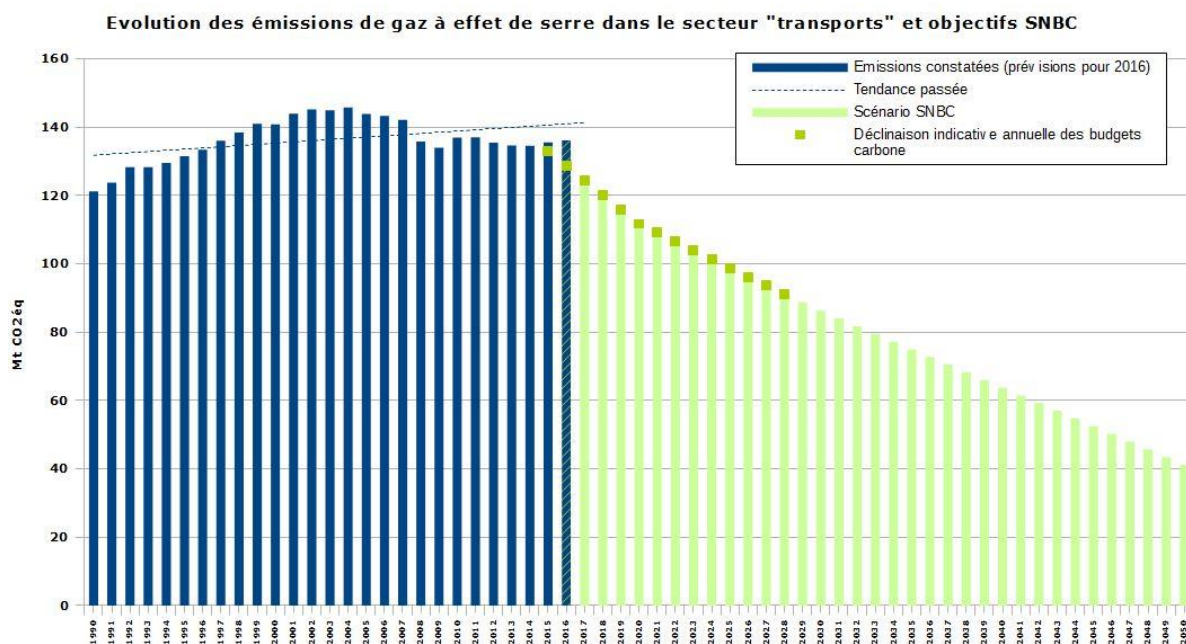
shadokienne de la vie. Pour la suite, après 2028, le secteur électrique se voit fixer des objectifs très ambitieux qui ne peuvent être atteints avec les technologies disponibles aujourd'hui car ils supposent une éradication totale des centrales à fioul et à gaz naturel (pour les 3000 MW de charbon, Emmanuel Macron a pris l'engagement de les fermer durant son quinquennat).

La fraude des mots

«*La perversion de la Cité commence par la fraude des mots*», selon Platon. Le philosophe Grec aurait aimé cet exemple. Où se niche la fraude dans cette affaire de comptes publics ? Tout simplement dans le tour de passe-passe sémantique qui a confondu l'objectif d'atténuer la menace climatique avec celui d'une transformation de notre système électrique visant à y diminuer la part de l'énergie nucléaire. Ce tour de passe-passe trouve son origine dans le combat de forces politiques pour éliminer cette source d'énergie et inclure cet objectif dans la transition énergétique censée nous permettre d'atteindre nos objectifs climatiques.

La question posée ici n'est pas de savoir si l'énergie nucléaire est une bonne ou une mauvaise solution pour notre système électrique. Ni de savoir si éoliennes et panneaux photovoltaïques sont une bonne idée économique et écologique pour le système électrique du pays. Elle est de remarquer que la fraude des mots aboutit à nommer « *politique climatique* » une action publique – la subvention massive des éoliennes et des panneaux photovoltaïques – dont le résultat climatique est nul tant que cette électricité se substitue à une autre qui est déjà bas carbone. En fraudant sur les mots, la société française se leurre sur son effort en faveur de l'atténuation de la menace climatique. Et elle ne se leurre pas sur une action marginale ou minoritaire, mais sur la majorité de son effort financier.

Un tel aveuglement aboutit par exemple à ne pas se demander si ces milliards annuels ne seraient pas beaucoup plus efficaces s'ils étaient consacrés à l'isolation des bâtiments (chauffés au gaz voire au fioul pour beaucoup), à améliorer les transports collectifs, surtout ceux propulsés à l'électricité, ou à promouvoir une agriculture utilisant moins d'engrais azotés à l'origine de près de la moitié de ses émissions de GES. L'ennui, c'est que la réponse à cette question est oui. En témoigne l'évolution des émissions du secteur des transports où la politique publique actuelle se signale par la promotion du bus (au pétrole) contre le rail (à l'électricité décarbonée), ce qui a déjà fait perdre 250 millions d'euros à la SNCF dont la filiale bus affiche pertes sur pertes :



Et que l'on se retrouve dans une situation shadokienne (ou orwellienne, lorsque les mots désignent leur contraire) puisque la priorité financière de l'action publique en faveur du climat est consacrée... à autre chose.

Sylvestre Huet

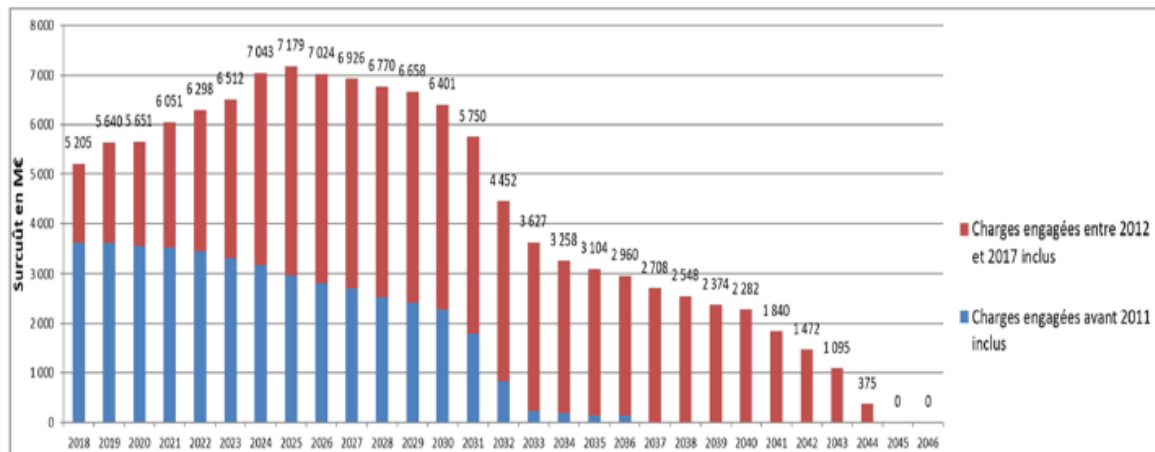
[19 avril 2018](#)

La Cour des comptes alerte sur le coût des EnR

[inPartager](#)

Voulez vous frémir ? Devant une somme d'argent faramineuse. D'argent public. Dont la finalité est fortement controversée ? En voici une, piochée dans le dernier rapport de la Cour des comptes. Un rapport sur [«le soutien aux énergies renouvelables»](#). Ce chiffre ? **121 milliards d'euros**. Il est inéluctable. Il représente en effet uniquement le montant du soutien public auquel s'est engagé l'Etat par les contrats signés avant 2017 au bénéfice des producteurs d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque (plus un chouïa de biométhane).

Graphique n° 9 : prévision d'évolution des dépenses à venir au titre des engagements pris jusqu'à fin 2017 (soutien aux EnR électriques, et au biométhane injecté)



Source : CRE103

Les dépenses publiques inéluctables de soutien aux EnR dues aux contrats signés avant 2017 : 121 milliards d'euros (valeur 2018).

Ces 121 milliards seront distribués à un rythme annuel qui va passer par un pic à 7,179 milliards en 2025. Ils proviennent, selon les magistrats de la Cour des comptes dont le vocabulaire est fort poli, de «*mécanismes de soutien dont les conséquences financières ont été mal appréciées*». Une autre de leurs formules en réalité assassines : «*Des charges importantes, durables et mal évaluées*». C'est un titre de chapitre, en gros caractères et en gras, histoire de bien enfoncer le clou.

Un éclair de lucidité

Dans un éclair de lucidité, la Cour y appelle à «*asseoir la politique énergétique sur des arbitrages rationnels fondés sur la prise en compte du coût complet des différentes technologies*». Il est certain que ne pas se fier complètement du coût des différents moyens de production d'énergie, en particulier pour l'électricité puisque c'est l'essentiel du rapport, semble une idée raisonnable.

Partie avec cette idée pour le moins respectable, la Cour des comptes fait d'incroyables découvertes dans notre politique énergétique dont l'un des paramètres clés est officiellement la volonté de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre afin de ne pas trop bousculer le climat.

Parmi ces découvertes, le coût faramineux du soutien à l'électricité photovoltaïque, pour un résultat minable. Ainsi les seuls contrats signés avant 2010 pèseront, au total lorsqu'ils seront arrivés à terme, pas moins de «*38,4 milliards d'euros pour les finances publiques*», pour... 0,7% de la production d'électricité (1), note la Cour. Ces contrats représenteront encore 2 milliards par an en 2030 et représentent une subvention de 480 € par MWh.

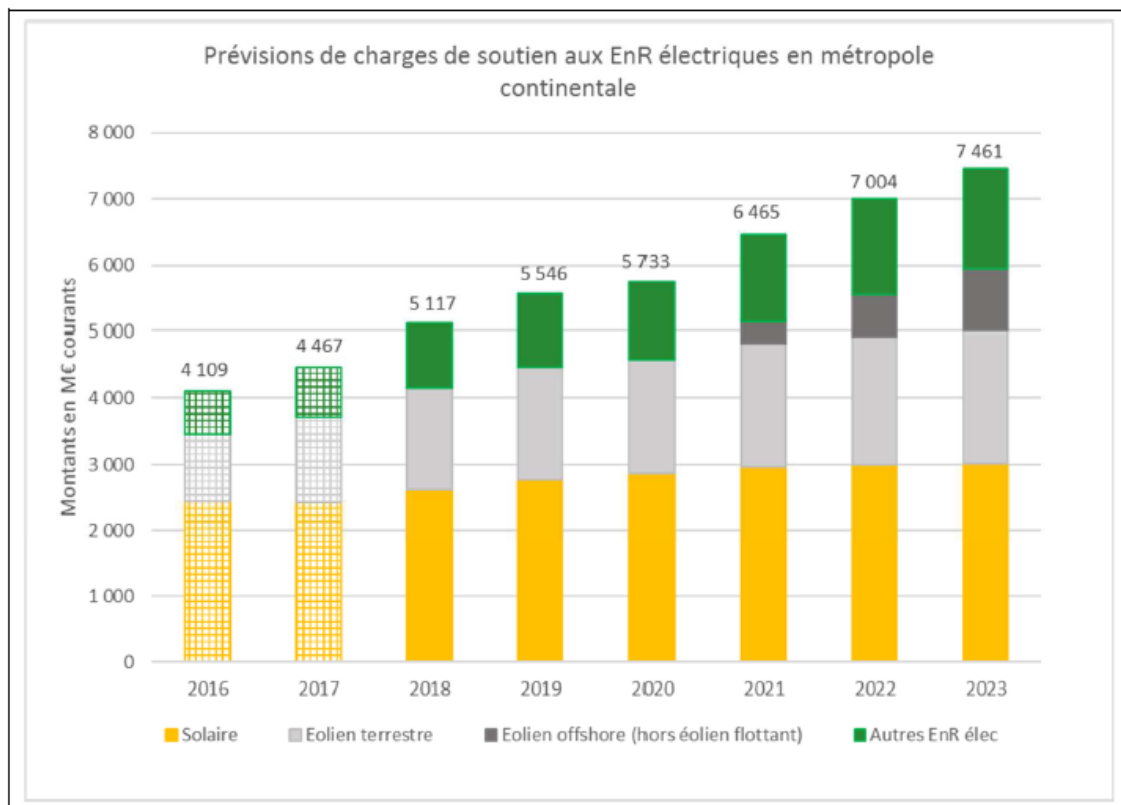
L'éolien est un peu moins dispendieux. Mais les chiffres sont, là aussi, cruels. Des contrats de l'éolien vont coûter «*40,7 milliards d'euros en 20 ans*» pour... «*2% de la production française*», précise le rapport. Récemment, les appels d'offres pour l'éolien offshore flottant de 2015 pourraient se traduire par un coût de 1,7 milliards pour moins de 100 MW de

puissance installée, et 390 gWh par an, soit... 0,07% de la production nationale, notent les magistrats.

Climatologiquement dérisoire

Ces dépenses publiques massives, pour l'essentiel prélevées sur les consommateurs via la facture d'électricité sous la forme de la [CSPE](#) auraient pu avoir deux objectifs raisonnables et justifiés. D'une part agir pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de l'action pour diminuer la menace du changement climatique. Et d'autre part contribuer à nourrir des filières industrielles générant de l'emploi sur le territoire national.

Graphique n° 11 : évolutions des charges de service public de l'énergie pour le soutien aux EnR électriques en métropole continentale



*N.B. : Les données 2016 et 2017 sont estimées, à partir de 2018 il s'agit de prévisions.
Source : Cour des comptes d'après CRE*

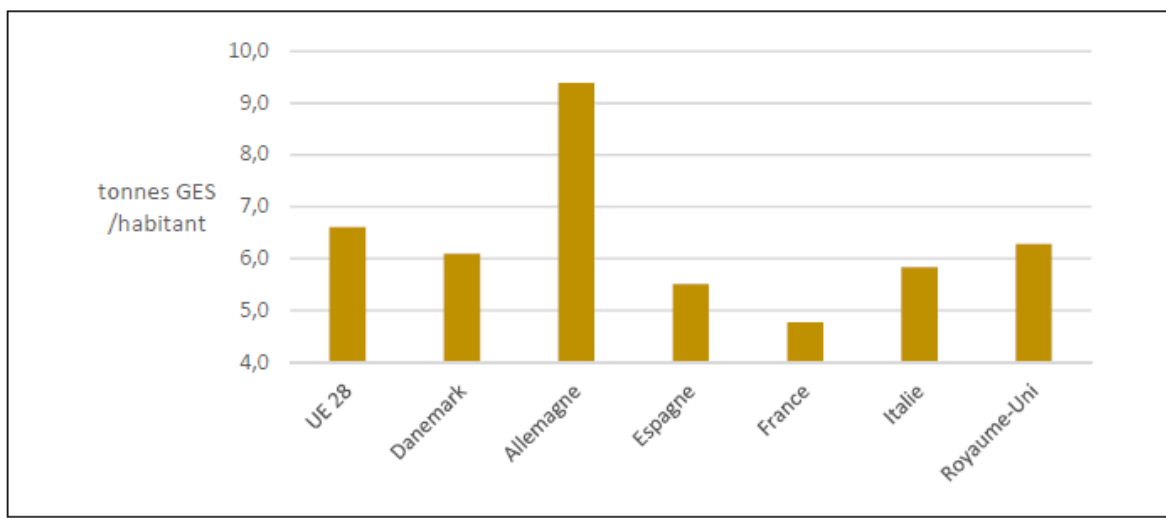
Le soutien public aux EnR électriques via la CSPE va pour l'essentiel au solaire et à l'éolien.

L'ennui, c'est que le rapport de la Cour confirme sur le premier point [l'analyse d'un post du blog intitulé « Politique climatique : erreur française et fraude des mots »](#). En résumé : le résultat est climatologiquement parlant dérisoire par erreur sur la cible de l'action, visant l'électricité au lieu de viser les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, comme le chauffage ou les transports routiers. Or, comme le système électrique français, dont le socle est constitué du nucléaire et de l'hydro-électricité, est déjà décarboné à près de 95%, il ne peut constituer une cible efficace pour l'action climatique. On peut donc lire, page 22 du rapport : «Ainsi, compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des EnR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se

substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO2. De ce fait, la place consacrée aux énergies renouvelables électriques dans la stratégie française répond à un autre objectif de politique énergétique, consistant à substituer les énergies renouvelables à l'énergie de source nucléaire.»

Pourtant, la Cour s'y prend de manière bizarre. Afin de poser son raisonnement, le rapport commence par rappeler la base du problème reliant production d'électricité et émissions de gaz à effet de serre avec un graphique qu'elle pense éloquent :

Graphique n° 2 : émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation d'énergie (2015)

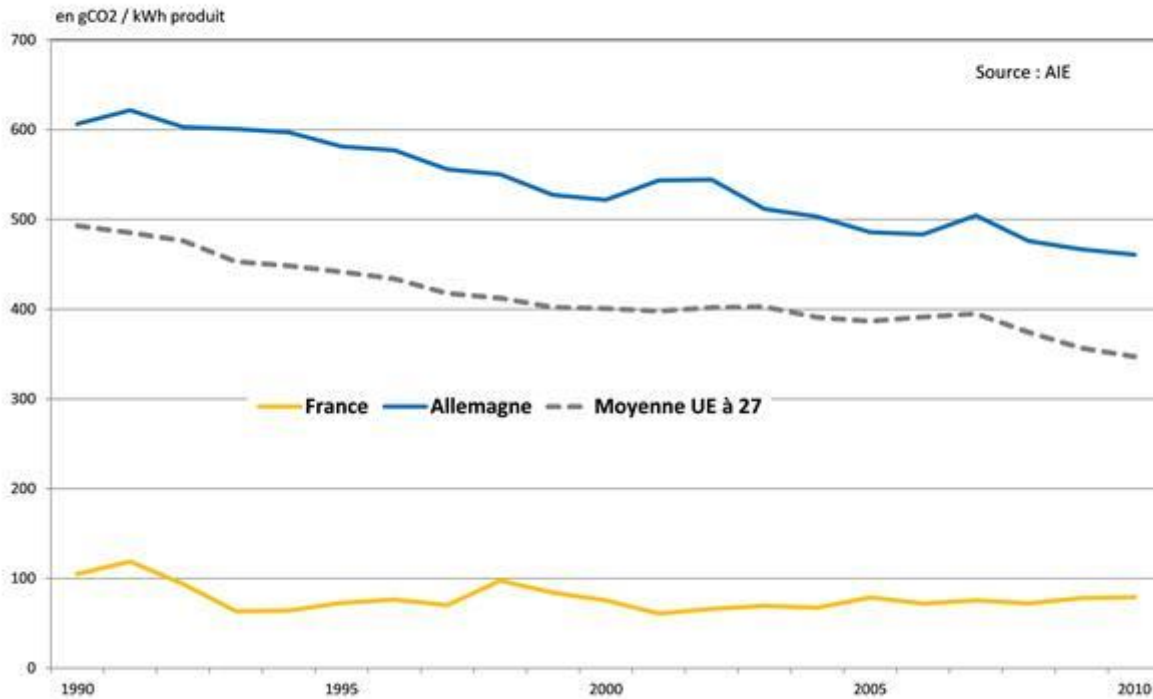


Source : Eurostat – graphique Cour des comptes

Selon la Cour des comptes, les émissions de GES par habitant liées à la consommation d'énergie en 2015. L'image du graphique trompe le lecteur par un axe des ordonnées déplacé du zéro et se trompe de sujet en ne se concentrant pas sur l'électricité.

Déjà, le journaliste dit aux magistrats qu'il est fatigué de devoir rappeler qu'un graphique de ce type doit se construire avec un axe des ordonnées débutant à 0 et non à une autre valeur qui va déformer le rapport entre les quantités comparées. Sinon, on fabrique de l'illusion. Le texte du graphique de la Cour dit que les émissions de chaque Allemand sont environ le double de celles d'un Français (plus de 9 tonnes contre environ 4,8), tandis que l'image du même graphique induit l'idée qu'elles sont environ dix fois plus importantes relativement. Un tel écart entre texte et image n'est pas raisonnable ni pédagogique. Ensuite, c'est bien gentil de comparer ces émissions totales, mais comme le rapport ne parle pour l'essentiel que de l'électricité, ce serait mieux de d'en fournir un sur le sujet. En voici un :

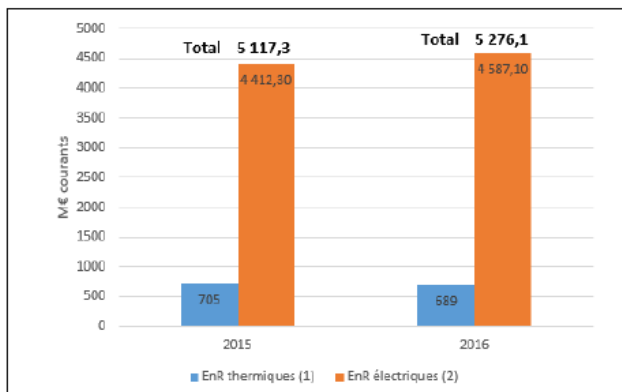
Evolution du contenu carbone de la production d'électricité en France et en Allemagne



Le système électrique allemand est environ six fois plus émetteur de carbone donc de CO2 que le système français au kWh produit.

Mais la Cour propose aussi d'excellents graphiques pour illustrer son raisonnement. En voici un qui compare utilement les dépenses publiques en faveur des EnR électriques et thermiques en 2015 et 2016 :

Graphique n° 10 : montants estimés des soutiens publics consacrés aux EnR thermiques et électriques



(1) Les contributions des collectivités locales ont été intégralement imputées aux EnR thermiques.

(2) Prise en compte des charges dues au titre de l'année, sans tenir compte des mécanismes de report de charges, ni de la dette accumulée jusqu'en 2015 au titre du mécanisme de la CSPE.

Source : Cour des comptes

En résumé ? Agir pour les EnR thermiques qui permettent de réduire directement des usages massifs de gaz et fioul pour le chauffage serait vraiment efficace pour les objectifs climatiques... et on y consacre presque rien de l'effort public. A l'inverse, le soutien aux EnR électriques n'a pratiquement aucun effet climatique mais accapare l'essentiel de l'effort financier public.

La clé du problème ? Alors qu'il est présenté sous le chapitre de l'action climatique, le soutien aux EnR électriques n'a comme seul résultat pratique que de contribuer à une diminution de la part du nucléaire dans la production d'électricité. Pourquoi pas (chacun peut garder son avis à ce sujet), mais il n'est pas certain que si l'on avait dit aux Français « vous allez dépenser au moins 121 milliards d'euros juste pour diminuer de quelques pourcents la part du nucléaire dans le système électrique », ils auraient sauté de joie.

Filières industrielles

Au moins, cette manne publique se traduit-elle par des emplois en masse ? A la hauteur des sommes engagées ? La Cour produit deux graphiques à ce sujet. Le premier signale clairement qu'une part de cet argent est parti à l'étranger pour financer les importations de panneaux solaires, avec un record de près de 3 milliards d'euros de déficit en 2010, parti en Chine pour l'essentiel (2) :

Tableau n° 2 : évolution de la balance commerciale des équipements EnR depuis 2009

<i>Commerce extérieur (M€)</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016p
<i>Exportations d'équipements*</i>	796	1016	1166	1221	1181	1161	1206	1187
<i>Importations d'équipements*</i>	-1685	-3937	-2884	-1738	-1673	-2225	-1799	-1899
<i>Balance commerciale des équipements*</i>	-889	-2921	-1718	-517	-492	-1232	-593	-712

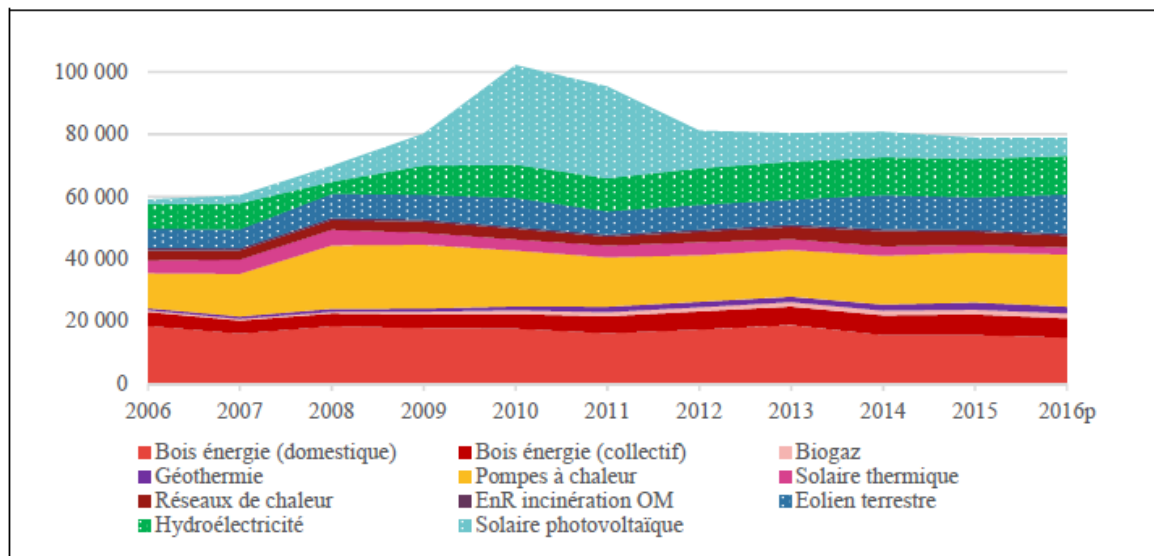
Source : Cour des comptes d'après étude « Marchés et emplois dans le domaine des EnR » de l'ADEME, Juillet 2017

**EnR hors biocarburants*

Le déficit de la branche culmine l'année de la plus massive importation de panneaux solaires chinois en 2010.

Côté emplois, le graphique ci-dessous montre certes un pic transitoire de l'activité au moment de l'installation des panneaux solaires, mais il montre surtout qu'en concentrant la dépense publique sur les EnR thermiques (bois, géothermie, réseaux de chaleur, pompes à chaleur), on aurait pu faire coup double : beaucoup d'émissions de GES en moins et des emplois durables en plus.

Graphique n° 7 : évolution des emplois directs par filière entre 2006 et 2016 (ETP)



Source : Cour des comptes d'après étude ADEME « Marchés & emplois dans le domaine des EnR » de juillet 2017

Ce rapport de la Cour des Comptes va-t-il déclencher une discussion salutaire, dans le cadre du [débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie organisé](#) par la Commission nationale du débat public à la demande du gouvernement ? Ce serait utile. Surtout si les différents acteurs de ce débat acceptent enfin de laisser tomber propagande et publicité pour désigner les choses par des mots dont l'objectif sera la clarté et la sincérité et non la duperie généralisée ([lire ici un post sur ce sujet](#)).

Opération vérité des coûts

Parmi les sujets de débat exigeant cette opération vérité, celui sur les prix des différents moyens de production d'électricité s'impose. Sous pression de l'opinion publique, la filière nucléaire a depuis longtemps fait ce travail de transparence, en interne, ou soumis à des audits externes comme les [différents rapports de la Cour des Comptes sur le coût complet du nucléaire](#), déchets et démantèlement compris, mais aussi recherches publiques. Or, la filière des EnR est totalement exempte d'une telle démarche.

Comme [l'indiquent ici deux économistes de la Toulouse School of Economics](#), ce coût doit comprendre les dépenses liées à la compensation de l'intermittence des énergies solaires et éoliennes. J'ajouterai qu'il faut aussi compter les dépenses de réseaux liées à leur introduction, l'Allemagne prévoit ainsi de dépenser 40 milliards d'euros pour que son réseau haute tension s'adapte à l'installation des EnR. Or, la prise en compte de ces coûts – dont le montant est spécifique à chaque système électrique et à la part de ces énergies – change radicalement la donne. Elle montre que les calculs fondés sur le prix d'installation et de fonctionnement d'un moyen de production (quel qu'il soit) isolément du système sont très éloignés du réel.

Sylvestre Huet

(1) Les mauvais esprits ne manqueront pas de rapprocher ces presque 40 milliards d'euros de la somme quasi identique annoncée par EDF pour mettre ses réacteurs nucléaires en état de produire durant 20 ans de plus... 75% de l'électricité dont nous avons besoin.

(2) Les mauvais esprits ne manqueront pas de rapprocher ce déficit commercial du solde positif de notre balance exports/imports d'électricité, dû au nucléaire, qui nous permet d'acheter... des panneaux solaires chinois.